

## POINT DE VUE

Session d'hiver 2021

Conseil national



## Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
30 novembre 2021	<u><a href="#">20.4262</a></u>	Mo. Conseil national (CER-CN). Mesures visant à éliminer les micropolluants applicables à toutes les stations d'épuration des eaux usées	2
30 novembre 2021	<u><a href="#">21.3293</a></u>	Mo. Stark. Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation	3
30 novembre 2021	<u><a href="#">21.3977</a></u>	Mo. CTT-CN. Promotion de véhicules de transport public utilisant des énergies non fossiles	4
30 novembre 2021	<u><a href="#">21.4333</a></u>	Mo. CEATE-N. Encourager la recherche et le développement de technologies d'émission négative	5
14 décembre 2021	<u><a href="#">21.044</a></u>	Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif). Initiative populaire et contre-projet direct	6
		Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées	7

### Impressum

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT | UMWELTALLIANZ  
Postgasse 15 | case postale 817 | 3000 Bern 8  
Téléphone 031 313 34 33 | Fax 031 313 34 35  
[info@alliance-environnement.ch](mailto:info@alliance-environnement.ch)  
[www.alliance-environnement.ch](http://www.alliance-environnement.ch)  
Rédaction: Rahel Loretan, Anne Briol Jung

**Traitement**

**30 novembre 2021**

[20.4262](#)

**Mo. Conseil national (CER-CN). Mesures visant à éliminer les micropolluants applicables à toutes les stations d'épuration des eaux usées**

**Introduction**

Le Conseil fédéral est chargé par cette motion de modifier les bases légales afin que l'ensemble des quelque 740 stations d'épuration des eaux usées (STEP) doivent prendre des mesures visant à éliminer les micropolluants. À cette fin, la taxe fédérale sur les eaux usées devrait également être adaptée et étendue. Le Conseil des Etats a modifié la motion et veut limiter les mesures aux stations d'épuration dont les rejets dépassent régulièrement les valeurs limites. Selon le Conseil fédéral, cela concerne une centaine d'installations.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.

**Argumentation**

Les modifications de loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), entrées en vigueur en 2016, stipulent que les stations d'épuration largement responsable de rejets de micropolluants doivent être équipées d'une étape de traitement supplémentaire pour lutter contre les micropolluants et ainsi éliminer 80 % des micropolluants sur le site. Au total, cela devrait permettre d'éliminer environ 50 % des micropolluants qui pénètrent dans les cours d'eau via les eaux usées. C'est un bon pas en avant d'un point de vue environnemental, mais des efforts plus importants sont certainement nécessaires pour garantir des eaux propres. En Suisse, plus de 30'000 substances différentes sont produites par l'industrie, le commerce, les ménages et l'agriculture et se retrouvent dans l'environnement sous forme de micropolluants. Ces substances, dont beaucoup ont une longue durée de vie, posent un problème pour l'environnement, et il est donc logique de limiter autant que possible leur propagation à la source. La modification proposée ici ne doit pas servir de prétexte pour dissimuler d'autres sources de pollution bien plus importantes que les STEP, comme la production agricole intensive.

En ce qui concerne le financement, l'équipement actuel est financé par une taxe de 9 francs par an par personne raccordée à une STEP. Selon l'avis du Conseil fédéral, l'équipement de toutes les stations d'épuration nécessiterait une augmentation de ce montant à environ 40 francs par an. Si l'on se concentre sur les installations qui dépassent les valeurs limites, le chiffre est d'environ 17.- Ce qui n'est pas pris en compte ici, ce sont les possibilités de financement selon le principe du pollueur-payeur, c'est-à-dire par exemple une taxe sur les substances/produits problématiques qui contribuent aux micropolluants dans les stations d'épuration.

**Contact**

Pro Natura, Michael Casanova, [michael.casanova@pronatura.ch](mailto:michael.casanova@pronatura.ch), 061 317 92 29

Traitement 30 novembre 2021

[21.3293](#)

**Mo. Stark. Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation**

**Introduction**

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en évidence les possibilités de décarbonisation dans le domaine de la construction d'infrastructures. Il convient notamment d'examiner s'il est possible de compléter ou de remplacer le béton armé par des matériaux stockant le CO<sub>2</sub>. La recherche et l'innovation se concentreront sur l'utilisation généralisée du bois dans la construction d'infrastructures. Une stratégie de recherche et de mise en œuvre sera élaborée.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande l'adoption de la motion.

**Argumentation**

Les émissions dites grises des bâtiments et des infrastructures prennent de plus en plus d'importance, car il existe encore peu de solutions efficaces pour la protection du climat dans ce domaine et parce que les émissions liées à l'exploitation des bâtiments (par exemple, le chauffage fossile) ont déjà été partiellement réduites en comparaison. Le fait qu'il n'y ait pas encore eu de progrès significatifs en matière d'émissions grises est principalement dû à l'absence de réglementation : il n'existe pas d'incitations ni de spécifications pour les bâtiments à faible émission de CO<sub>2</sub>. L'intensification de la recherche et du développement ainsi que la normalisation demandée dans la motion peuvent également y contribuer. Si des matériaux composites à base de fibres de bois doivent être utilisés, les questions d'économie circulaire doivent être prises en compte.

**Contact**

WWF Suisse, Elmar Grosse Ruse, 078 745 23 41, [Elmar.GrosseRuse@wwf.ch](mailto:Elmar.GrosseRuse@wwf.ch)

Traitement 30 novembre 2021

[21.3977](#)

**Mo. CTT-CN. Promotion de véhicules de transport public utilisant des énergies non fossiles**

**Introduction**

Les entreprises de transport public qui achètent des bus diesel au lieu de bus électriques, à hydrogène ou au biogaz sont actuellement favorisées financièrement car l'État leur rembourse l'impôt sur les huiles minérales. La nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> aurait supprimé cette incitation malencontreuse de la politique climatique avec des périodes transitoires, ce qui a été incontesté au Parlement. La motion demande au Conseil fédéral de soumettre au Parlement cette mesure et d'autres contenues dans le rapport sur le postulat CTT-N [19.3000](#).

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande d'accepter la motion (=rejet de la minorité Umbricht Pieren).

**Argumentation**

Les entreprises de transport public de tout le pays - dans les villes de Bâle, Berne ou Zurich, mais aussi à Glaris ou dans le centre du Valais- remplacent leurs bus diesel par des bus dotés de systèmes de propulsion respectueux du climat ou ont l'intention de le faire prochainement. L'exonération de l'impôt sur les huiles minérales et d'autres exigences légales vieilles de plusieurs décennies rendent ces achats difficiles.

L'électrification des transports motorisés privés est actuellement plus rapide que celle des transports publics. Si aucune mesure politique n'est prise, les transports publics pourraient bientôt perdre leur avantage en tant que moyen de transport respectueux du climat pour les trajets vers des destinations non desservies par le train ou le tramway.

Les débats relatifs à la loi sur le CO<sub>2</sub> ont montré qu'il est possible de mettre à disposition des moyens financiers d'un montant pertinent pour l'électrification des transports publics de manière neutre pour la Confédération (sous la forme d'une affectation des recettes supplémentaires dues à l'exonération de l'impôt sur les huiles minérales). D'autres réglementations, comme le cofinancement de l'infrastructure des nouvelles lignes de bus par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération transport et urbanisation, ne contiennent pas encore de dispositions qui tiennent compte de la tendance à l'électrification.

**Contact**

ATE, Luc Leumann, [luc.leumann@verkehrsclub.ch](mailto:luc.leumann@verkehrsclub.ch), 079 705 06 58

Traitement 30 novembre 2021

[21.4333](#)

**Mo. CEATE-N. Encourager la recherche et le développement de technologies d'émission négative**

**Introduction**

Le Conseil fédéral est invité par la motion de commission à encourager les projets de recherche et de développement en matière d'extraction et de séquestration du CO<sub>2</sub>, afin que des émissions négatives puissent être produites le plus rapidement possible à l'échelle industrielle.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande l'adoption de la motion.

**Argumentation**

L'Alliance-Environnement partage le constat de la CEATE-N et donc aussi l'objectif de la motion. Du point de vue de la protection du climat, la séquestration sûre et à long terme du carbone sera cruciale. Du point de vue de la protection de l'environnement, toutefois, cela ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité ou d'autres risques et dommages collatéraux. Cela doit être pris en compte en particulier dans le cas de technologies très gourmandes en énergie ou utilisant beaucoup d'espace.

**Contact**

WWF Suisse, Patrick Hofstetter, [patrick.hofstetter@wwf.ch](mailto:patrick.hofstetter@wwf.ch), 076 305 67 37

Traitement

14 décembre 2021

[21.044](#)

**Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif). Initiative populaire et contre-projet direct**

Introduction

L'initiative populaire "Non à l'élevage intensif en Suisse" préconise l'interdiction de la production animale industrielle et favorise ainsi le passage à une agriculture adaptée aux conditions locales. Le Conseil fédéral a élaboré un contre-projet direct auquel une minorité Grossen apporte deux amendements. Il existe en outre, une proposition de minorité Baumann pour un renvoi à la Commission, avec le mandat d'élaborer une initiative parlementaire pour un contre-projet indirect.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande l'adoption de l'initiative et le soutien à la minorité Baumann pour un renvoi à la Commission afin d'élaborer un contre-projet indirect. Le contre-projet direct ne peut être soutenu que si la minorité Grossen est adoptée.

Argumentation

L'agriculture n'atteint pas les objectifs environnementaux prévus dans la loi. Les émissions d'azote sont élevées et mettent en danger la biodiversité, la densité animale entraîne des émissions élevées de gaz à effet de serre et les normes actuelles en matière de bien-être animal ne répondent pas aux préoccupations de la population. L'initiative veut s'assurer que les animaux soient traités avec respect. Pour ce faire, le concept de dignité animale devrait être ancré au niveau constitutionnel et l'élevage de masse ne devrait plus être autorisé. Ces objectifs doivent être atteints grâce à un hébergement adapté aux animaux et à un accès à l'extérieur. Les importations doivent également être plus strictement réglementées. Les exploitations agricoles bénéficieront d'une période transitoire de 25 ans. Si elle est adoptée, l'initiative renforcera l'adaptation aux conditions locales de l'agriculture suisse et réduira ainsi les effets négatifs sur le climat et la biodiversité. Le règlement sur les importations vise à empêcher l'externalisation à l'étranger des impacts environnementaux négatifs. La longue période de transition garantit une adaptation socialement acceptable. L'Alliance-Environnement rejette le contre-projet direct tel que proposé par le Conseil fédéral, car il entraînerait davantage d'émissions d'azote si les adaptations de ne s'accompagnent pas d'une réduction simultanée du nombre d'animaux et/ou d'une réduction de la production intensive. L'Alliance environnementale estime positif le fait que la minorité Grossen ajoute au contre-projet direct une taille maximale des groupes ainsi qu'une obligation de déclaration. Dans ces conditions, le contre-projet direct doit être soutenu. Le bien-être des animaux et la protection de l'environnement peuvent et doivent aller de pair. C'est pourquoi l'Alliance-Environnement soutient également l'élaboration d'un contre-projet indirect directement au niveau législatif sans passer par la Constitution et qui renforce le bien-être des animaux, tout en tenant compte de la production adaptée aux conditions locales, de la conformité au marché et de la capacité de résilience des écosystèmes.

Contact

Greenpeace, Alexandra Gavilano, [alexandra.gavilano@greenpeace.org](mailto:alexandra.gavilano@greenpeace.org), 044 447 41 38

Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes  
séparées

---

<a href="#">21.3606</a>	Po. CSEC-CN. Potentiel d'efficacité énergétique des « data centers »	Accepter
-------------------------	--	----------

---

**Initiatives parlementaires 1ère phase**

---

<a href="#">20.447</a>	Iv. pa. Klopfenstein Broggin. Pour l'interdiction de la distribution gratuite de sacs à usage unique	Accepter
------------------------	--	----------

---

<a href="#">21.425</a>	Iv. pa. G. Immatriculer à partir de 2023 uniquement des voitures de tourisme et des véhicules utilitaires légers propulsés par des énergies non fossiles	Accepter
------------------------	--	----------

---

<a href="#">21.441</a>	Iv. pa. Suter. Pour davantage de sécurité, moins de bruit et une meilleure qualité de vie. Dans les localités, 30 kilomètres à l'heure doit être la règle, 50 kilomètres à l'heure l'exception	Accepter
------------------------	--	----------

---

<a href="#">21.459</a>	Iv. pa. Graber. Autoriser la réaffectation complète d'hôtels créés selon l'ancien droit	Rejeter
------------------------	---	---------

---

**Objets parlementaires du DFI**

---

<a href="#">21.3691</a>	Mo. Munz. Mettre un terme aux fraudes alimentaires	Accepter
-------------------------	--	----------

---

<a href="#">21.3936</a>	Mo. Michaud Gigon. Améliorer la lutte contre la fraude alimentaire	Accepter
-------------------------	--	----------

---

## ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

### Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8  
T 031 313 34 33, Fax 031 313 34 35, [info@alliance-environnement.ch](mailto:info@alliance-environnement.ch)

### Membres

#### Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel  
T 061 317 91 91, F 061 317 92 66  
[www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch)

#### VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern  
T 0848 611 611, F 0848 611 612  
[www.vcs-ate.ch](http://www.vcs-ate.ch)

#### WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne  
T 021 966 73 73, F 021 966 73 74  
[www.wwf.ch](http://www.wwf.ch)

#### Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich  
T 044 447 41 41, F 044 447 41 99  
[www.greenpeace.ch](http://www.greenpeace.ch)

### Partenaires

#### Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich  
T 044 275 21 21, F 044 275 21 20  
[www.energiestiftung.ch](http://www.energiestiftung.ch)

#### BirdLife Suisse

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich  
T 044 457 70 20, F 044 457 70 30  
[www.birdlife.ch](http://www.birdlife.ch)

#### Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR  
T 041 870 97 81  
[www.alpeninitiative.ch](http://www.alpeninitiative.ch)

#### Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern  
T 031 306 67 67  
[www.amisdelanature.ch](http://www.amisdelanature.ch)

### Ecorating

Chaque année, l'Alliance-Environnement évalue dans quelle mesure les parlementaires votent en faveur de l'environnement et calcule la moyenne des différents partis:

[www.ecorating.ch](http://www.ecorating.ch)